

Bujumbura, le 19/11/2024

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE  
CABINET DU MINISTRE

N°530/7786/CAB/2024

A Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération au  
Développement

à  
BUJUMBURA

Objet : Octroi d'exemption des frais de visas.

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à votre correspondance n°204.07/2290/MAECD/2024 du 15 novembre 2024, relative à la demande d'une dérogation spéciale d'exemption des frais de visas en faveur des participants étrangers détenteurs des passeports ordinaires, qui prendront part à l'organisation d'une Table Ronde sur la mobilisation des partenaires potentiels, prévue à Bujumbura du 05 au 06 décembre 2024, j'ai l'honneur de vous annoncer que je marque mon accord.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU  
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE  
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

*Martin NITERETSE*  
CABINET  
DU MINISTRE  
DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

COPIE POUR INFORMATION A :

- Monsieur le Chef du Cabinet du Président de la République Chargé des Questions de Police ;
- Monsieur l'Inspecteur Général de la Police Nationale ;
- Monsieur le Commissaire Général des Migrations ;
- Monsieur le Commandant du Commissariat Aéroportuaire

à  
BUJUMBURA